AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B44SG-DE Reçu le 12/04/2024 Publié le 12/04/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 04 avril 2024 L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames : LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,

Messieurs: ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur BALSAC Didier représenté par Monsieur GONDAL Stéphane, Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BIHOUÉE Yann procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Monsieur BILLOUX Bruno procuration à Madame LAFON Nadine,

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe,

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric.

Conseillers en exercice : 50

Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET Présents (titulaires et suppléants) : 32

Pouvoir(s): 12 Votants: 44

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B44SG-DE

Reçu le 12/04/2024 Publié le 12/04/2024

N°2024B44SG: ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE « LOT-ET-GARONNE INGÉNIERIE »

Vu l'article L5511-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif;

Vu les statuts de l'Agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de Fumel Vallée du Lot ;

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- 1°) Approuve les statuts de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;
- 2°) Décide d'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;
- 3°) Désigne Monsieur le Président ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale :

 Monsieur Didier CAMINADE en qualité de titulaire
- 4°) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- 5°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,



Le Président,



Marie-Lou TALET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 12 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 avril 2024
